

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du mardi le 8 octobre 2024, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame France Tremblay, (DM-24-166) demande une dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire à 7.62 mètres de la ligne avant au lieu de 10 mètres et dont le toit ne comporte qu'un seul versant contrairement à ce qui est prescrit à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes particulières pour les emplacements résidentiels riverains. Cette demande porte sur l'immeuble situé au 92 lac McLelland.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 23^{ième} jour du mois de septembre 2024

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier